



Compte rendu du Groupe de Travail sur le Mouvement des PsyEN du 14 05 18

Ordre du jour

- **Validation des barèmes des PsyEN EDA**
- **Validation des barèmes des PsyEN EDO**
- **Questions diverses**

Validation des barèmes des PsyEN EDA

Mme Rochur insiste sur le fait que le mouvement du Second degré n'est pas régi par les mêmes règles que celui du premier degré.

Dans le second degré, on ne prend pas en compte l'ancienneté générale de service, mais l'ancienneté dans l'échelon et l'ancienneté dans le poste.

Le nombre d'enfants n'est pris en compte que dans des cas bien spécifiques, par exemple le cas d'un parent isolé. Il appartient au collègue de porter réclamation.

Dans le second degré, le mouvement n'est pris en compte que si le document de confirmation a été renvoyé. C'est le contraire dans le premier degré : il ne faut renvoyer le document que si on conteste.

Mme Rochur a essayé de nous convaincre d'intégrer le nouveau corps, arguant des difficultés de gestion administrative que cela générerait. Nous lui avons répondu que compte tenu du nombre d'EDA éligibles à la hors classe, il apparaissait préférable à nombre d'entre nous de postuler à la fois en tant que PE et en tant que Psy EN.

La non prise en compte de l'ancienneté en éducation prioritaire en lien avec le rattachement des EDA aux circonscriptions reste une question préoccupante qu'il nous faudra défendre au niveau national.

Validation des barèmes des PsyEN EDO

Une collègue a été ajoutée.

Questions diverses

Nombre de collègues détachés n'ont pas encore reçu leur document d'arrêté d'affectation rectificatif, suite aux envois erronés du début de l'année. Chaque collègue devrait recevoir un arrêté d'affectation et un arrêté de détachement. Certains n'ont reçu que l'un des documents. Les collègues sont invités à se renseigner auprès de leur IEN.

Si on se projette à l'an prochain, il faut s'attendre à ce que le même scénario se reproduise pour le mouvement : les psy EDA sont rattachés à une école mais affectés à une circonscription : la prise en compte des vœux d'école se ferait donc dans un second temps.

Le recrutement de Psy EN EDA contractuels devrait être envisageable l'an prochain. Selon Mme Rochur, cette année (2017 2018) le recrutement de psyEN EDO était prioritaire, compte tenu de la réforme Parcours Sup sur l'orientation à mettre en place. Elle rappelle qu'il appartient aux IEN de faire remonter les besoins concernant les postes de psy EN EDA vacants. Il semble pourtant qu'il y a beaucoup de candidature Psy EN EDA comme EDO reçues par Mme Bourdon. La procédure pour candidater est d'envoyer un courrier à la Division du Personnel qui fait ensuite valider la candidature par l'IEN ASH.

Comme les IEN, il semble que les directeurs de CIO n'ont pas pu avoir accès aux documents d'évaluation pour l'accès à la hors classe.

Catherine EDRAGAS

Pascale DEMAR